

N°DCS2024_07_021

 Département de l'Ain
 Arrondissement de Bourg-en-Bresse



Nombre de délégués élus : 49
 Nombre de délégués en exercice : 49
 Nombre de délégués votants : 29
 (30 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention)

DÉLIBÉRATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du mercredi 10 juillet 2024

Date de Convocation : 02 juillet 2024

EPCI membres	Délégués titulaires	Présents	Excusés	Absents	Donne pouvoir à	Délégués suppléants	Présents	Absents	Délégués titulaires remplacés
Grand Bourg Agglomération	Henri BERNIGAUD		X			Alain BACONNET		X	
	François BOZONNET	X				Jean-Luc BERNARD	X		Baptiste DAUJAT
	Bernard BRIDON	X				Christophe CHARTIER		X	
	Michel CHANEL		X			Isabelle COMTET		X	
	Baptiste DAUJAT		X			Yann CUBY		X	
	Guillaume FAUVET	X				Benoît FEUVRIER		X	
	Michel GIVORD	X				Stéphane GEORGE	X		Michel CHANEL
	Serge GUERIN	X				Magali GRACIO		X	
	Christophe JOLY			X		Christophe LAURENSON		X	
	Martial LOISY	X				Pascal LEGRAIS-BOUCHER	X		Henri BERNIGAUD
	Franck MOISSON	X				Hubert MARTIN		X	
	Georges PICOT			X		Morgan MERLE		X	
	Françoise POTHIER		X		Gérard BRANCHY	Jacques MEURENAND		X	
	Fabien RELAVE			X		Arnold MORANDAT		X	
Jean-Michel SIMONET		X			Fabienne PEDOUX		X		
Jean-Michel VANDEL	X				Fabien PUVILAND	X		Jean-Michel SIMONET	
Communauté Communes de la Dombes	Gérard BRANCHY	X				Olivier BONNEFIN		X	
	Denis CHARNAY			X		Nicolas CLAIR		X	
	Jean-Marc CHATELET	X				Philippe DIARD		X	
	Francis DUMONT			X		Isabelle DUBOIS		X	
	Jean-François FERRIER			X		Gilles DUBOST		X	
	Bernard GILLET			X		Pascale ECORCE		X	
	André GIMOND	X				Pascal GAGNOLET		X	
	Arnaud GRAND			X		Jean-Michel GAUTHIER		X	
	Alain JAYR		X			Christine GRIMOUD		X	
	Ludovic LOREAU			X		Frédéric HAUPERT		X	
	Pascal MANGUELIN			X		Claire JACQUIER		X	
	Gérard MAURE			X		Hervé OTTAVIOLI		X	
	Chantal MUZY			X		Philippe PAILLASSON		X	
	Sonia PERI		X			Philippe PERREAULT		X	
	Laurent PERRADIN		X			Olivier POLLIN		X	
	Philippe POTTIER	X				Hubert SINARDET		X	
	Noël RAVET			X		Didier VANDORT		X	
Communauté Communes de la Veyle	Guillaume AGATY			X		Jean-Claude AUBLANC	X		Pierre GONNARD
	Richard BOACHON		X			Jean-Jacques BILLET	X		Julien FARGEOT
	Paul BOULANGER			X		Bernard CHEVALIER		X	
	Francis BOURGEOIS			X		Stéphanie COURTIAL		X	
	Vincent BROYER	X				Michèle DANNACHER		X	
	Michel DUBOST	X				Julien DAUJAT		X	
	Patrick DURANDIN	X				François GABILLET		X	
	Julien FARGEOT			X		Charlène LABALME		X	
	Jean-Louis GIVORD	X				Jean-Paul LAUNAY		X	
	Pierre GONNARD		X			Joël MONIER	X		Richard BOACHON
	Christian LORIN	X				Florian MOREL		X	
	Jean-Marie MANIGAND	X				Alexandre MUZY		X	
	Luc MICHEL	X				Christian PACCOUD		X	
	Dominique MOREL	X				Claude RABUEL	X		Leslie VOLATIER
	Vincent MOREL			X		Clément RENOUD		X	
Leslie VOLATIER			X		Matthieu ROBELIN	X		Vincent MOREL	

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi dix juillet, à vingt heures, les membres du Comité Syndical se sont réunis à la salle des fêtes de Vonnas, sous la présidence de Monsieur Gérard BRANCHY, dûment convoqués conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi n° 2015-178 du 20 février 2015 relative à la décentralisation, et des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de séance :
Patrick DURANDIN

Objet :
Délégation d'autorisation de signature des actes notariaux en cas d'empêchement du Président

EXPOSE

En cas d'empêchement du Président, il est nécessaire de désigner un représentant habilité à signer des actes notariaux ou tout acte en la forme administrative au nom du Syndicat Mixte Veyle Vivante.

Le Comité Syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° DCS2022_07_373 du 12 juillet 2022 désignant de façon permanente le secrétaire de séances des assemblées délibérantes, et de son suppléant en cas d'empêchement ;

Considérant la nécessité de désigner un représentant habilité à signer des actes notariaux ou tout acte en la forme administrative ;

Considérant que le représentant informera le Comité Syndical de tous les actes notariaux ou tout acte en la forme administrative signés en vertu de la présente délibération ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de désigner un représentant habilité à signer des actes notariaux ou tout acte en la forme administrative au nom du SMVV, en cas d'empêchement du Président ;

NOMME en qualité de représentant, l'un des 3 vice-présidents disponibles au moment de la signature, à savoir :

- Monsieur Baptiste DAUJAT, 1^{er} vice-président ;
- Monsieur Patrick DURANDIN, 2^{ème} vice-président ;
- Monsieur Philippe POTTIER, 3^{ème} vice-président

APPROUVE la présente délégation pour la durée du mandat à compter de sa date d'adoption.

Fait et délibéré à Vonnas, l'an, mois et jour susdits.

Certifié publié ou notifié selon les termes de la réglementation en vigueur.

Le Président,
Gérard BRANCHY



Le Secrétaire de séance,
Patrick DURANDIN



Délibération rendue exécutoire

Date de la publication : 12.07.2024

Le Président certifie, sous sa responsabilité, que la présente délibération figurant dans la liste des délibérations examinées par le Comité Syndical a été publiée et mise en ligne sur le site internet du Syndicat Mixte Veyle Vivante.